

DELIBERATION DD2024_067

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 juin 2024

LE 27 juin 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	72
Pouvoirs	21

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SÎLOT - DEMANDE DE SUBVENTIONS FEDER 2021-2027

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. SERRE, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. PROTANO donne pouvoir à Mme FAURE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. MOTARD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. DUCENE
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DELCROS donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20240627-DD2024_067-DE



SÎLOT - DEMANDE DE SUBVENTIONS FEDER 2021-2027

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du Conseil communautaire du 22 mars 2024, le Grand Périgueux a validé l'opportunité d'une sollicitation des fonds européens pour le financement de l'investissement dédié à SÎLOT. En effet, le projet s'inscrivant pleinement dans la stratégie portée par le Pays de l'Isle en Périgord, organisme intermédiaire des fonds européens, un montant total de subventions de l'ordre de 440.000 € a été sollicité avec la clé de répartition suivante :

- ➔ 300 000 € au titre des équipements et aménagements structurants éco-responsables ;
- ➔ 100 000 € au titre de la dynamique des lieux hybrides ;
- ➔ 40 000 € au titre des projets maintenant une vie locale dynamique et attractive, proches de l'environnement.

Que pour mémoire, le plan de financement du projet SÎLOT est globalement de :

DÉPENSES		RECETTES			
Poste de dépense	Montant	Partenaire	Montant	%	État d'avancement
Honoraires de maîtrise d'œuvre	1 148 025 €	État - FNADT	2 191 388 €	21 %	Notifiés
		État - Fonds vert recyclage foncier	600 000 €	6 %	Notifiés
Travaux Volet Cultures urbaines	3 803 361 €	État - Fonds vert Renaturation	206 798 €	2 %	Notifiés
		État - ANS	250 000 €	2 %	Notifiés
Travaux Volet ESS	3 748 114 €	Région Nouvelle-Aquitaine	1 500 000 €	14 %	Notifiés
		Département de la Dordogne	1 000 000 €	10 %	500 000 € en attente d'instruction
Travaux Parc	1 944 453 €	Fonds européens 21 - 27	440 000 €	4 %	En cours de demande
		Grand Périgueux Autofinancement	- 4 455 768 €	41 %	
TOTAL DÉPENSES	10 643 954 €	TOTAL RECETTES	10 643 954 €		

Considérant que le projet « Cultures Urbaines de SÎLOT repose sur la production des espaces intérieurs et extérieurs dédiés aux pratiques urbaines artistiques et sportives :

- Halle " Roule " (850 m²) et espace extérieur (975 m²) : halle intérieure de pratique du skateboard, du BMX et du roller propre à accueillir des compétitions de niveau national en lien avec des espaces extérieurs de pratique libre du skate, de bmx, de basket, ... permettant l'organisation de compétitions de niveau régional ;

- Halle " Déplace " (400 m²) : halle intérieure pour le Parkour, le Street workout, et l'entraînement musculaire ;

- Halle " Bouge " (476 m²) : espaces indoor de pratique pour danse martial (dont Capoeira), Samba et Percussions.

Que le coût-opération du volet « Cultures Urbaines » de SÎLOT s'élève à 4 263 175 € dont 3 803 361 € de travaux.

Que le plan de financement prévisionnel, tenant compte de la demande de subvention européenne au titre des équipements et aménagements structurants éco-responsables, est tel que :

Financier	Montant	%	État d'avancement
État - FNADT	429 710 €	10,1%	Notifiés
État - Fonds vert	296 267 €	6,9%	Notifiés
État - Agence Nationale du Sport	250 000 €	5,9%	Notifiés
Département	500 000 €	11,7%	Notifiés
FEDER 21-27	300 000 €	7,0%	En cours de demande
Grand Périgueux - Reste à financer	2 487 198 €	58,3%	
TOTAL	4 263 175 €	100%	

Considérant que le projet « ESS » de SÎLOT comprend, sur une surface totale de 2564 m² :

- Des espaces de travail partagés,
- Un auditorium de 200 places permettant d'organiser des formations, et des séminaires,
- Des espaces d'exposition-vente,
- Un restaurant solidaire,
- Des ateliers éco-solidaires et intergénérationnels (de réemploi, transformation et réparation d'objets, mais aussi ateliers de graffitis street art, gravure artisanale, etc.),
- Des espaces techniques et de gardiennage d'une surface de 244 m².

Que le coût-opération du volet « ESS » de SÎLOT s'élève à 4 201 248 € dont 3 748 114 € de travaux. Le plan de financement prévisionnel, tenant compte de la demande de subvention européenne au titre de la dynamique des lieux hybrides, est tel que :

Financier	Montant	%	État d'avancement
État - FNADT	1 269 406 €	30,2%	Notifiés
État - Fonds vert	303 733 €	7,2%	Notifiés
Région Nouvelle-Aquitaine	967 000 €	23,0%	Notifiés
Département	250 000 €	6,0%	En cours d'instruction
FEDER 21-27	100 000 €	2,4%	En cours de demande
Grand Périgueux - Reste à financer	1 311 109 €	31,2%	
TOTAL	4 201 248 €	100%	

Considérant que le projet « Parc des Transitions » de SÎLOT se déploie sur 4,5 hectares permettant l'organisation de manifestations et d'évènements d'envergure (programmation co-élaborée avec les habitants des QPV), dans le cadre d'espaces publics de qualité et innovants qui permettent de s'appuyer sur l'environnement naturel et deviennent un site démonstrateur de méthodes et de démarches écoresponsables, y compris en termes de gestion de la pollution des sols (jardins de la résilience).

Que le calendrier de travaux est prévu selon l'échelonnement suivant :

- Travaux de gestion de la pollution (confinement avec aménagement des futures constructions)
- Réseaux et travaux bâtimentaires
- Aménagement du parc et finalisation des travaux de gestion de la pollution (phytoremédiation)
- Ouverture au public prévue en septembre 2025.

Que le coût-opération du volet « Parc des Transitions » de SÎLOT s'élève à 2 179 531 € dont 1 944 453 € de travaux.

Que le plan de financement prévisionnel, tenant compte de la demande de subvention européenne au titre des projets maintenant une vie locale dynamique et attractive, proches de l'environnement, est tel que :

Financier	Montant	%	État d'avancement
État - FNADT	492 272 €	22,6%	Notifiés
État - Fonds vert Renaturation	206 798 €	9,5%	Notifiés
Région Nouvelle-Aquitaine	533 000 €	24,5%	Notifiés
Département	250 000 €	11,5%	En cours d'instruction
LEADER 21-27	40 000 €	1,8%	En cours de demande
Grand Périgueux – Reste à financer	657 461 €	30,2%	
TOTAL	2 179 531 €	100%	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide les éléments présentés et autorise la constitution du dossier de demande de subvention de 300 000 € au FEDER 21-27 au titre des équipements et aménagements structurants éco-responsables ;
- Valide les éléments présentés et autorise la constitution du dossier de demande de subvention de 100 000 € au FEDER 21-27 au titre de la dynamique des lieux hybrides ;
- Valide les éléments présentés et autorise la constitution du dossier de demande de subvention de 40 000 € au LEADER 21-27 au titre des projets maintenant une vie locale dynamique et attractive, proches de l'environnement ;
- Autorise la sollicitation, en ce sens, de l'organisme intermédiaire qu'est le Pays de l'Isle en Périgord et l'autorité de gestion, la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette demande de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20240627-DD2024_067-DE

DD2024_067

SLO

Délibération publiée le 11/07/2024

Pour extrait com

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 11/07/2024

Périgueux, le 11/07/2024

Le secrétaire de séance

Le Président

Christian LECOMTE

Jacques AUZOU

